



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Ville de Clouange

## Registre des délibérations

**Conseil Municipal du mercredi 22 avril 2026**



Secrétariat du Maire : PN/CM

Clouange, le 24 avril 2026.

Arrondissement  
de Thionville

**Registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de  
conseillers élus : 27

*Séance du 22 avril 2026*

Nombre de  
Conseillers  
Présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Clément DERIU, Maire

Présents

- Mesdames BARRY Clotilde, GONZALEZ Nathalie, IFFLI Emmanuelle, KARACAM Ayse, LICATA Angèle, MAILLARD Geneviève, MASCHIELLA Karine, RIGGI Sylvie, TOSCANI DE GREGORIO Annarita, VECCHIO Amandine, ZELLER Marianne.
- Messieurs DERIU Clément, BETOU Denis, BIEDERMANN William, CASTAGNA Denis, COGNOLI Joseph, DI PAOLO Pierre, GISMONDI Ettore, IACUZZO Hugues, ISIDRO Jorge, TINTANET-DANGLA Jérôme.

Absents ayant donné procuration

- M. LISI Robert donne pouvoir M. Clément DERIU
- M. LOPES Lucas donne pouvoir à M. BETOU Denis
- M. PETITJEAN Daniel donne pouvoir à Mme Emmanuelle IFFLI
- Mme PORTIER PUNTHELLER Audrey donne pouvoir à Mme TOSCANI DE GREGORIO Annarita

Membres absents excusés

- Mme GENCO Frédérique

Membres absents non excusés

- Mme VIERA Maryline

Secrétaire de séance : M. Hugue IACUZZO

**Ouverture de la séance : 19H00 / Clôture de la séance : 19H30**

- ✓ Le quorum étant atteint, M. Clément DERIU ouvre la séance.
- ✓ Secrétaire de séance :  
M. Hugues IACUZZO est élu à l'unanimité secrétaire de séance par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.
- ✓ Approbation du Conseil Municipal du 10 mars 2026

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du procès-verbal du Conseil Municipal tel qu'arrêté par le Maire en exercice au moment de sa tenue ainsi que par le secrétaire de séance désigné à cette occasion, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



✓ **Approbation du Conseil Municipal du 15 avril 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 3 abstentions d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2026.

Ordre du jour n° 1

D2026-026

**TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2026**

- *Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 avril 2026*
- *Entendu l'exposé de M. Hugues IACUZZO, premier adjoint au Maire,*

Monsieur le Maire propose d'élaborer le budget 2026, en augmentant les taux de 25 % appliqués aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 20 voix pour et 5 contre **d'arrêter** les taux d'impositions 2026, comme suit :

- Foncier bâti : 35,54 %
- Foncier non bâti : 94,35 %
- Taxe d'habitation : 23,86 %

Ordre du jour n° 2

D2026-027

**BUDGET PRIMITIF 2026**

- *Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612 et suivants, L 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,*
- *Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable au budget principal.*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 avril 2026*
- *Entendu l'exposé de Hugues IACUZZO, Premier adjoint au maire*

M. Hugues IACUZZO, adjoint au Maire présente à l'assemblée, le Budget Primitif 2026 :

- Le budget est voté par nature au niveau des chapitres en section de fonctionnement et/ou par opération en section d'investissement.
- Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **4 782 360 €** (Nouvelles propositions et restes à réaliser compris), équilibré comme suit par sections et par chapitres :



FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 443 750,00 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 694 487,58 €	70 Produits des services	68 500,00 €
65 Autres charges de gestion	325 800,00 €	73 Impôt et taxes	2 648 698,70 €
66 Charges financières	60 000,00 €	74 Dotations	952 750,00 €
042 Opérations d'ordre	195 500,00 €	75 Autres produits de gestion	315 000,00 €
014 Atténuation de pdt	263 000,00 €	76 Produits financiers	100,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77 Produits exceptionnels	- €
023 Virement à l'investissement	140 662,42 €	042 Opérations d'ordre	- €
		002 Excédents Année antérieure	139 151,30 €
	<b>4 124 200,00 €</b>		<b>4 124 200,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit reporté	173 162,42 €	13 Subv. D'investissement	30 000,00 €
10 Annulation taxe aménag	- €	10 Dotations Fonds divers	79 997,58 €
20 Immo Incorporelles	35 000,00 €	16 Emprunt	- €
21 Immo corporelles	294 997,58 €	040/21/23 Opérations d'ordre	195 500,00 €
23 Immo en cours	- €	024 Cessions d'immobilisations	212 000,00 €
16 Remboursement emprunts	155 000,00 €	021 Virement du fonctionnement	140 662,42 €
	<b>658 160,00 €</b>		<b>658 160,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 782 360,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 782 360,00 €</b>
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 5 contre d'adopter le budget primitif 2026.

Ordre du jour n° 3

D2026-028

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS**

M. William BIEDERMANN présente les projets d'attribution de subvention 2026 aux associations comme suit :



<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
<b>Associations</b>	<b>Proposition pour 2026</b>
Association sportive de Clouange	25 300 €
Ass. TCVO	3 300 €
Tennis de table de Clouange	3 300 €
Judo Club de Clouange	5 940 €
Gymnastique volontaire	2 310 €
La Boule de Clouange	3 300 €
Aikido	1 100 €
SMIVO	650 €
B2C	880 €
	<b>46 080 €</b>

<b>ASSOCIATIONS NON SPORTIVES</b>	
<b>Associations</b>	<b>Proposition pour 2026</b>
Cercle de mémoire	990 €
Comité du personnel de CLOUANGE	1 100 €
USEP	1 100 €
Les doigts de fées	690 €
Amicale des donneurs de sang	690 €
Le scrabble	880 €
ACMF Clouange Vitry et environs	300 €
Association déportés et internes	150 €
Associaton des amis de la Grotte	550 €
FNATH	150 €
Trans'boulot	200 €
APEI VO	300 €
AIEM	500 €
APCC	1 650 €
Opération une rose un espoir	100 €
UDAF	130 €
BLE Radio	1 100 €
Sociaux pattes	600 €
MVO	550 €
	<b>11 730 €</b>

<b>TOTAUX Subventions</b>	<b>57 810 €</b>
---------------------------	-----------------



Pour mémoire, le montant des subventions accordées par exercice sont les suivantes :

Exercice	Montant total des subventions
2022	51 990 €
2023	54 490 €
2024	58 670 €
2025	58 940 €
2026	57 810 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de M. William BIEDERMANN et après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le montant des subventions 2026 aux associations.

Ordre du jour n° 4

D2026-029

**RETRAIT DE LA DECISION DU 10 MARS 2026 PORTANT CESSIION DE TERRAINS A  
LA SOCIETE ISOLOC**

Le Conseil Municipal du 10 mars 2026 (décision n°2026-002) après en avoir délibéré, décidait par 15 voix pour, 3 contre et 4 abstentions :

- De déclasser du domaine public les parcelles 160,163 et 164, section 16 du domaine public pour les intégrer au domaine privé de la Commune de Clouange suite à la décision de désaffectation du 30 avril 2024.
- De décider la vente à la société ISOLOC d'une superficie de 28,55 ares à extraire des parcelles 160, 163 et 164, section 16, conformément au procès-verbal d'arpentage ;
- D'extraire les parcelles susvisées du domaine public pour les transférer au domaine privé de la Commune.
- D'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires auprès de la société ISOLOC pour aboutir à la vente de l'unité foncière souhaitée par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par acte notarié dans les conditions de droit commun ;
- De fixer le prix de la vente à 120 000 € hors frais de notaire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente telle que présentée ;
- De mettre les frais accessoires (géomètre, notaire, ...) à la charge de l'acquéreur.

Par courrier en date du 15 avril 2026, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville sollicite le retrait de cette délibération au motif :

- Que la décision de déclassement du service public de la caserne des pompiers prise par arrêté du 30 avril 2024 aurait dû prendre la forme d'une délibération.
- Que les décisions de désaffectation et de déclassement du domaine public auraient dû être antérieures à la décision de cession des terrains.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 2 abstentions, de retirer la délibération n°2026-002 du 10 mars 2026 portant cession de terrains à la société ISOLOC.

Ordre du jour n° 5

D2026-030

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE BIENS IMMOBILIERS**

- *Vu les articles 2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,*
- *Considérant que le SDIS de la Moselle a désaffecté le centre de secours de Clouange le 15 juillet 2016 situé sur les terrains cadastrés section 16, parcelles 160, 163 et 164 d'une superficie de 4 082 m<sup>2</sup>, font partie à ce jour du domaine public de la Commune,*
- *Considérant que ces terrains ne sont plus accessibles au public,*
- *Considérant qu'une partie de l'emprise susvisée a vocation à être cédée ultérieurement.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix pour et 3 contre :

- De désaffecter du service public les terrains et biens meubles susmentionnés, tout accès du public y étant proscrit.
- D'autoriser M. le Maire à entamer la procédure de déclassement du domaine public des terrains et biens meubles susvisés en vue de leur classement dans le domaine privé de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 30.  
Procès-verbal relatif aux délibérations n° D2026/026 à D2026/030  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance  
M. Hugues IACUZZO



Le Maire  
Clément DERIU

